



Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 07/02/19	Dossier complet le : 07/02/2019	N° d'enregistrement : 3804

1. Intitulé du projet  
CONSTRUCTION D'UN LYCEE GENERAL & D'UN COMPLEXE SPORTIF SUR LA COMMUNE D'AIZENAY

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

2.2 Personne morale  
Dénomination ou raison sociale : CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : La présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire

RCS / SIRET : 2 3 4 4 0 0 0 3 4 0 0 2 6      Forme juridique : ADMINISTRATION - COLLECTIVITE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39a 44d	Constructions soumises à PC, surface de plancher entre 10000 et 40000m2  - Un Lycée Général 9368m2 de surface de plancher (ERP de 2ème, type R, N) - Un Complexe Sportif 3865m2 de surface de plancher (ERP de 2ème, type X, L)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un Lycée d'une capacité de 840 élèves et doter d'une salle de conférences pouvant être ouvert à du public extérieur (224 places assises) et d'un Complexe sportif d'une capacité d'accueil de 1000 personnes.

Le projet vient répondre à un besoin sur le territoire. Il est situé au Nord-Ouest de la Commune d'Aizenay (Vendée).

Travaux périphériques à l'opération, nécessaires pour le fonctionnement et menés par la ville d'Aizenay :

- Création d'un parking public mutualisé de 100 places de stationnements.
- Création d'un nouveau giratoire sur l'ancienne Route de Nantes permettant l'accès au Lycée, au Complexe sportif et à un futur petit lotissement de 10 lots (hors emprise projet).
- Création d'une voie de desserte le long de la limite Ouest permettant l'accès des usagers et services (techniques et incendie) au Complexe sportif, au Lycée (cour de services) et à la future plate-forme de bus.
- Création d'un plate-forme de bus au Nord de la parcelle.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le choix du terrain s'est fait suivant les disponibilités foncières et les besoins de la carte scolaire.

Le terrain est situé sur la commune d'Aizenay, il est cédé à la région par cette dernière. Sa localisation permet une desserte aisée des équipements futurs.

Localisés à proximité : Un collège, Un IME et d'un Groupe scolaire.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Application d'une charte chantier à faible nuisance. Objectif de certification HQE de l'opération (Engagement management responsable).

Il est à noter que la conception du Complexe sportif sera simple et traditionnel (grandes Halles, structure/charpente bois avec murs sandwichs métallique + coeur central en béton et murs de soutènements).

Le Lycée sera en structure/ossature bois sur un socle RDC bas en béton. Les deux équipements s'intégreront au mieux de la pente naturelle du site.

Planning prévisionnel indicatif :

- 1- Début des travaux périphériques permettant la création de plate-forme et d'accès provisoire pour le chantier (fin 2019-début 2020).
- 2- Lancement des travaux du Lycée et du Complexe sportif en mars 2020. Préparation du chantier mars/avril 2020.
- 3- Objectif de livraison en juin 2021 pour le Complexe sportif (soit 15 mois de travaux) et en juin 2022 pour le Lycée (soit 26 mois de travaux).
- 4- Finition des travaux périphériques au fur et à mesure de l'avancement des équipements.
- 5- Ouverture du Lycée, pour la rentrée scolaire de 2022

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

- 1- Lycée d'Enseignement général et technologique
- 2- Complexe sportif (salle multisport, Espace mur d'Escalade, salle de Gymnastique).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de Permis de Construire et/ou Permis d'Aménager.

A noter, le projet fait l'objet d'une étude d'incidence Loi sur l'eau (Déclaration).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées.**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'emprise	env. 37000m <sup>2</sup>
Surfaces des planchers construits :	
- Lycée	9368m <sup>2</sup>
- Complexe sportif	3865m <sup>2</sup>
Emprise au sol des bâtiments :	6216+3497 = 9713m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement à l'intérieur du projet	24 places
Nombre de places de stationnement du parking public mutualisé (porté par la Commune)	100 places + 6 déposes minutes

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 6 ° 7 5 ' 4 2 " 05 Lat. 1 ° 6 2 ' 3 1 " 86

Localisé au Nord-Ouest de la  
Commune d'Aizenay, en bordure de  
la Route de Nantes (RD2978) et de la  
RD 978 au lieu-dit "Les Trois Moulins"  
CP : 85190

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Sans objet, l'ensemble de l'emprise est localisé sur le territoire de la Commune  
d'Aizenay.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté n°11 DDTM 824 Préfecture de la Vendée en date du 19 décembre 2011 Arrêté n°14 DDTM85 160 Préfecture de la Vendée en date du 11 mars 2014
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois zones ponctuelles de pollution ont été repéré lors des investigations (anomalies en hydrocarbures, HCT ponctuelle et en arsenic). A voir par rapport au rapport pollution et G2AVP, à joindre ????
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un système de tapis drainant sera mis en oeuvre sur l'emprise des bâtiments afin de traiter les remontées d'eau éventuelles et le RADON (voir rapport de sol) ?
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation d'une partie des déblais (sols impropres à la construction des bâtiments et des voies).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Constructions éloignées des habitations existantes</li> <li>-Clôtures détalonnées pour laisser la circulation de la faune</li> <li>-Mare existant préservée dans le cadre de l'opération</li> <li>-Création de bassins de régulation des Eaux pluviales aménagés en aérien</li> <li>-Recréation d'une haie sur la limite Ouest, d'une manière générale, respect de l'esprit du bocage local.</li> <li>-Projet d'intégration de la bio-diversité (voir ,note LPO ci-jointe).</li> </ul>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrain vierge de construction avec ancienne activité agricole.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (édition 2012), la commune est soumise aux risques inondation, mouvement de terrain, sismique, feu de forêt et météorologiques. La commune est concerné par la carte d'aléa inondation de l'AZI "Jaunay et Vie", mais le projet est situé hors aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il engendrera des déplacements et flux automobiles et transport en commun pendant les périodes d'ouverture du Lycée et du Complexe sportif.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Oui. Les bruits seront liés à la période de travaux et à la fréquentation des voies pour accéder pour accéder au projet. L'établissement principal étant un équipement scolaire, la sonnerie des cours sera susceptible d'engendrer des vibrations mais dans le cadre d'une fréquence classique de déroulé d'une journée d'enseignement et pendant le calendrier scolaire. Le complexe sportif est susceptible d'accueillir des compétitions sportives avec public extérieur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui, pendant la période de travaux, des vibrations seront générées par les engins de chantier (limité dans le temps et dans l'espace).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui, mais limité à l'éclairage public (faisceaux lumineux directionnels, programmé...) à voir avec la commune.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui. Les eaux de ruissellement du projet seront collectées vers des ouvrages de rétention. Les eaux seront régulées en respectant le débit de fuite imposé par le SAGE Vie et Jaunay (5l/s/ha). Ce sujet sera traité dans le cadre du dossier d'incidences loi sur l'eau. Le rejet régulé se fera dans le réseau pluvial existant qui longe la RD 978.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui. Le Lycée est susceptible d'accueillir 840 élèves, 78 professeurs, 300 personnes en espace de conférence et 18 personnes dans les logements de Fonction.</p> <p>Le complexe sportif a une capacité d'accueil de 1000 personnes max (public et sportifs). La charge en effluents susceptible d'être produite par le Lycée et le Complexe Sportif correspond à un volume d'eaux usées de 101,5m<sup>3</sup>/j et une charge organique de 40,6kg de DBO<sub>5</sub>/j. Les effluents seront dirigés vers la station d'épuration communale située route de la Genête.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui. A ce jour, la Communauté de Communes "Vie et Boulogne" a commencé une étude de réorganisation de la collecte des déchets. Depuis janvier 2019, le tri a été généralisé au territoire. Le projet s'inséra dans le système mis en place par la collectivité pour la gestion de ses déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, les parcelles actuellement en prairie sont susceptibles d'être cultivées. L'aménagement du secteur entraînera à terme la suppression de cet usage agricole. Il est à noter, que ces parcelles ont été classé sur un secteur urbanisable du document d'urbanisme (PLU) qui régie le territoire de la commune.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Oui, les aménagements voisins existant sont un IME, une école élémentaire, un collègue, une société de transports. Les effets cumulés concernent principalement le trafic routier.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de préserver la biodiversité existante et de valoriser le site, l'opération est accompagnée par la LPO. Le projet prévoit de conserver la mare existante, l'application de la charte chantier à faible nuisance, les travaux sur haie (élagage/arrachage) se feront en dehors des périodes de reproduction des oiseaux (période de reproduction entre mars et août).

Le projet ne présente pas d'incidences négatives notables sur l'environnement (A adapter en fonction des éléments prescrits par la LPO).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération intègre une démarche de certification de haute qualité environnementale dès le programme de l'opération. Elle est aussi dans une démarche de labélisation bio-sourcé et d'un label énergétique de niveau E3 C1. L'un des objets de la certification HQE est la valorisation du site et la préservation de la bio-diversité existante. Dans ce sens, l'opération est accompagnée par la LPO. Une attention particulière a été portée sur l'aménagement de la parcelle pour un développement durable et la préservation de la qualité écologique et paysagère du site. La morphologie des constructions s'intègre au dénivelé du site. Elles s'inscrivent dans la topographie existante en épousant les courbes de niveau et minimisant ainsi l'impact.

Par la conservation de la mare et la création de Haie, l'esprit des bocages Vendée est conservé.

La régulation du rejet des EP est prise en compte.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou péfitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"><li>- Diagnostic faune/flore (SOCOTEC)</li><li>- Note d'intégration de la biodiversité (LPO VENDEE)</li><li>- Etude de mobilité (COMMUNE D'AIZENAY)</li><li>- Notification du diagnostic Archeologique</li><li>- Etude pollution Etat des milieux (APAVE)</li><li>- Rapport de sol G2AVP (ECR ENVIRONNEMENT)</li></ul>

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

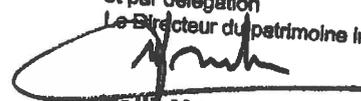
Fait à :

Nantes

le,

- 7 FEV. 2019

Signature

Pour la Présidente du Conseil régional  
et par délégation  
Le Directeur du patrimoine immobilier  
  
MALIK MOUHOUD

